



COMMISSION DES CHAMPIONNATS FEMININS

Procès-Verbal N° 2

Réunion du mardi 1^{er} septembre 2026

Présidente	Mme BASTIEN Lydie
Secrétaire	Mme Huguette CARPENTIER
Membres	MM. Yves FRACHET - Frédéric BAUMANN – Raymon CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RAPPEL

La Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (sur classement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G. de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les seniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

(Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

LIEN DOSSIER SURCLASSEMENT : <https://lmffc.fr/gestion-administrative/les-licences/reglementation-et-procedures/#1676647822963-8a401a85-bc95>

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 30€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse. **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.
- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.
- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.
- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

La tablette est obligatoire pour les catégories de U15F à Séniors F.

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée.

ORDRE DU JOUR

- *Engagement*
- *Information*
- *Correspondances*

CORRESPONDANCES

- **J.S BEAUSSETANNE** : Souhaite engager une équipe U17F à 11. Noté
- **E.F.C.FREJUS SAINT RAPHAEL** : Engage une équipe U15F à 11. Noté

INFORMATION REUNION

La Commission Féminine du District du Var invite l'ensemble des clubs féminins à participer à une réunion d'information qui se tiendra **le mardi 15 septembre 2026 à 18h00 au siège du District du Var.**

Cette réunion est destinée à toutes les catégories féminines.

La Commission souhaite la présence, a minima, des responsables du football éducatif, du football des jeunes et du football seniors.

Afin de faciliter l'organisation de cette rencontre, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail.

REPRISE DES CHAMPIONNATS FEMININES

- **Séniors Féminines à 8** : Dimanche 20 septembre 2026.
- **U15F – U17F - U18F** : Samedi 19 septembre 2026

EQUIPE ENGAGEES EN SENIORS F A 11 INTERDISTRICTS

F.C PUGETOIS
E.F.C. FREJUS ST RAPHAEL
U.S CADIERENNE
HYERES F.C
U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU
U.S PRADETANNE

- A ce jour le district de la côte d'azur ne nous a pas donné de date pour le début du championnat.

SENIORS F A 8, DEBUT DU CHAMPIONNAT LE 20.09.2026

1^{ère} journée :

- A.S MAXIMOISE / E.S CAMPSOISE
- C.A CANNETOIS / E.F.C SEYNOIS
- J.S BEAUSSETANNE / F.C BELGENTIEROIS
- F.C POURRIEROIS / O. SIX FOURS LE BRUSC
- U.S OLLIOULAISE / U.S SANARYENNE

U18F A 8, DEBUT CHAMPIONNAT PREMIERE PHRASE LE 21.08.2025

1^{ère} journée :

- ENT PIVOTTE SERINETTE / O.SIX FOURS LE BRUSC
- A.S LES VALLONS / ASPTT HYERES
- J.S BEAUSSETANNE / U.S CADIERENNE
- U.S VAL D'ISOLE / EXEMPT

U17 FEMININES

Au vu du nombre d'équipe inscrite la commission informe qu' il n'y aura pas de championnat en district. nous vous conseillons de vous rapprocher du district de la cote d'azur ou de la Provence avec notre accord afin d'intégrer un championnat en U18F A 11.

U15 F A 11, DEBUT DU CHAMPIONNAT PREMIERE PHASE LE 21.08.26

1^{ère} journée :

- E.F.C FREJUS ST RAPHAEL / F.C PUGETOIS
- A.S LA BEAUCAIRE / HYERES F.C
- S.C DRAGUIGNAN / U.S CADIERENNE
- SPORTING CLUB DE TOULON / A.S BRIGNOLAISE

U15 F A 8, DEBUT DU CHAMPIONNAT LE 19.09.26

1^{ère} journée :

- A.S BRIGNOLAISE / ASPTT HYERES
- ENT PIVOTTE SERINETTE / ET.S LORGUAISE
- F.C PAYS DE FAYENCE / F.C RAMATUELLOIS
- F.C REVESTOS / J.S BEAUSSETANNE
- U.S CUERS PIERREFEU / O. SIX FOURS LE BRUSC
- S.C VALOIS / U.S VAL D'ISOLE

DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le samedi

U18 à 8 : A.S. LES VALLONS -

U15F à 8 : S.C VALOIS – FC REVESTOS

*Prochaine Réunion
Mardi 08 septembre 2026*

Présidente : Mme BASTIEN Lydie
La Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER